

L'IMPÔT DE DONATION¹ EN FLANDRE – REVUE DE JURISPRUDENCE (ADMINISTRATIVE)

NICOLAS GEELHAND DE MERXEM

Avocat ECGB

Professeur émérite de l'Université d'Anvers

¹ Schenkbelasting.

3

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	221
Chapitre I. Éviter l'impôt de succession et l'impôt de donation	223
Chapitre II. La relativité dans le temps et dans l'espace	224
Section 1. La relativité dans le temps	224
§ 1. <i>Le principe</i>	224
§ 2. <i>Les effets</i>	225
§ 3. <i>La règle générale d'abus fiscal</i>	226
Section 2. La relativité dans l'espace	227
§ 1. <i>Le principe</i>	227
§ 2. <i>Les effets</i>	228
Chapitre III. L'obligation d'enregistrer et l'enregistrement	230
Section 1. L'obligation d'enregistrer	230
§ 1. <i>Les principes (art. 19 C. enr.) (rappel)</i>	230
§ 2. <i>Les donations de biens mobiliers autrement que par acte notarié</i>	230
§ 3. <i>Les donations directes sous seing privé</i>	231
Section 2. Règles en matière d'enregistrement et de perception de l'impôt de donation	234
§ 1. <i>L'impôt de donation n'est plus un impôt qui doit être provisionné</i>	234
§ 2. <i>Un acte qui a pour but de former un titre d'une donation</i>	235
§ 3. <i>La procuration</i>	236
§ 4. <i>L'obligation d'enregistrer</i>	236
§ 5. <i>L'acte réel est imposé</i>	237
A. <i>SIMULATION</i>	237
B. <i>ABUS FISCAL (ART. 3.17.O.O.2 C.F.F.)</i>	238
§ 6. <i>Le principe « non bis in idem » (art. 13 C. enr.)</i>	240
A. <i>LA RÈGLE</i>	240
B. <i>LES ACTES DITS « REFAITS »</i>	241
Chapitre IV. L'objet imposable	242
Section 1. Le principe	242
Section 2. Les avantages matrimoniaux ne sont jamais des donations	244
Section 3. Les (vrais) contrats aléatoires ne sont jamais des donations	245
Section 4. L'exécution d'une obligation naturelle	247
Section 5. Donation avec une charge dont la valeur ne dépasse pas la valeur de l'objet de la donation	248
Section 6. L'attribution d'une créance dans un pacte successoral n'est, en principe, pas une donation	249
Section 7. Apport à titre gratuit dans une fondation privée : toujours perception de l'impôt de donation, même s'il n'y a pas donation	249
Section 8. La résolution d'une donation n'est pas (toujours) une donation	250

Section 9. La prise en charge par le donateur de l'impôt de donation n'est pas une donation taxable	251
Section 10. Les donations qui ne sont pas taxées dans l'impôt de donation mais dans l'impôt de succession	251
Section 11. L'ajout de clauses à une donation ou la renonciation à des clauses	251
Section 12. L'abandon ou la renonciation au droit d'usufruit	252
§ 1. <i>Les principes en droit civil et en droit fiscal</i>	252
§ 2. <i>L'hypothèse de l'usufruit constitué lors d'une donation avec réserve d'usufruit enregistrée</i>	253
§ 3. <i>L'hypothèse d'un autre usufruit</i>	254
§ 4. <i>L'abus fiscal</i>	255
Section 13. Donation d'espèces ou de titres qui n'ont pas encore été mis au nom des donataires au jour du décès du donateur	255
Chapitre V. Le contribuable (« belastingplichtige »)	257
Chapitre VI. La base imposable	258
Section 1. Dans le chef de chaque donataire	258
Section 2. La valeur vénale	259
§ 1. <i>Principes</i>	259
§ 2. <i>Exceptions</i>	259
§ 3. <i>Cas particuliers</i>	260
Section 3. Sans distraction des charges	260
§ 1. <i>Principe</i>	260
A. APPLICATION : CHARGES EN FAVEUR DU DONATEUR	261
B. APPLICATION : CHARGES EN FAVEUR DE TIERS (NE CONSISTANT PAS EN UNE SOMME OU UNE RENTE OU PENSION STIPULÉE À TITRE GRATUIT)	261
§ 2. <i>Exception : charge en faveur de tiers consistant en une somme ou une rente ou pension</i>	262
§ 3. <i>Disposition anti-abus</i>	262
A. PRINCIPLE	262
B. APPLICATIONS	262
Section 4. Réserve de progressivité	263
§ 1. <i>Principe</i>	263
§ 2. <i>Le point de départ du délai</i>	264
§ 3. <i>Charge imposée au tarif d'impôt de donation de biens immobiliers</i>	264
§ 4. <i>Exceptions</i>	264
§ 5. <i>Donation immobilière et l'impôt de succession</i>	265
A. PRINCIPLE	265
B. PARTICULARITÉ POUR LA FLANDRE	265
Section 5. Mention d'une donation dans un pacte successoral	265
§ 1. <i>Principe</i>	265
§ 2. <i>Exception</i>	266
Chapitre VII. Tarif	267
Section 1. Le tarif général (art. 2.8.4.1.1 C.F.F.)	267
§ 1. <i>Tableau</i>	267
§ 2. <i>Comparaison des tarifs : impôt de donation – impôt de succession</i>	268

A. BIENS MOBILIERS	268
B. BIENS IMMOBILIERS	268
§ 3. Conclusion	268
§ 4. Optimisation fiscale	268
A. FAIRE PARTIE DU GROUPE 1 (LIGNE DIRECTE ET PARTENAIRES)	269
B. DONNER AU LIEU DE FAIRE HÉRITER	270
C. RENDRE MOBILIER CE QUI EST IMMOBILIER	270
D. MULTIPLIER LES DONATAIRES	272
E. MULTIPLIER LES DONATEURS	273
Section 2. Tarifs particuliers	274
§ 1. Les donations de biens mobiliers	274
§ 2. Les donations aux bonnes œuvres	274
Section 3. Réglementations dépendantes	276
§ 1. Le texte	276
§ 2. Les applications	276
Chapitre VIII. Exonérations	277
Section 1. Donation d'usufruit sur lequel le droit de donation a déjà été perçu	277
§ 1. Le texte	277
§ 2. Les applications	277
Section 2. Donations de biens immobiliers situés à l'étranger	278
§ 1. Les textes	278
§ 2. Les applications	278
Section 3. Donation de biens immobiliers non bâtis	278
§ 1. Les textes	278
§ 2. Les applications	279
Section 4. La donation de transmission (« doorgeefschenking »)	279
§ 1. Les textes	279
§ 2. L'origine de l'exonération	280
§ 3. Comparaison avec le testament du grand-parent	281
A. LE TESTAMENT DU GRAND-PARENT	281
B. LE « DOORGEESCHENKING »	281
Chapitre IX. Modalités de perception (art. 2.7.7.0.2, § 2, C.F.F.)	282
Section 1. Les textes	282
Section 2. Les applications	282
§ 1. La condition suspensive	282
§ 2. Les dangers et les opportunités	283
Chapitre X. Les constructions et l'abus fiscal	285
Section 1. Remarque préalable	285
Section 2. Apport par un époux d'un bien immobilier au patrimoine commun suivi d'une donation par les deux époux à leur(s) enfant(s)	285
Section 3. Apport d'un bien dans une société/STAK et donation des actions/certificats	286
Section 4. Donations réciproques entre époux	286

Section 5. Sortie de biens du patrimoine commun ou passage d'un régime de communauté à un régime de séparation de biens, suivi par une donation à l'autre époux ou aux enfants	287
Section 6. Clause d'accroissement ou contrat aléatoire précédé par une donation	287
Section 7. Donation suivie d'un achat démembré ou d'une immatriculation démembrée	288
Section 8. Donation à un enfant précédée par une modification du régime matrimonial de l'enfant	289
Section 9. Donation par un enfant à ses parents, suivie par une donation par les parents à un autre enfant	289
Section 10. Constitution d'une société simple suivie par une donation des parts de cette société avec une charge de rente	289
Section 11. Donation d'un portefeuille-titres en pleine propriété (virement de compte à compte) (avec une charge de rente viagère), suivie d'un mandat de gestion (« <i>beheersvolmacht</i> »)	290
Section 12. Renonciation à succession suivie par une donation au renonçant	291
Chapitre XI. Varia	292
Section 1. Apport d'un bien immobilier au patrimoine commun sous condition résolutoire (optionnelle) de la dissolution du régime par le divorce	292
Section 2. Donation d'un bien immobilier sous condition résolutoire (optionnelle) du prédécès du donataire	292
Section 3. Donation d'un contrat d'assurance-vie au bénéficiaire	293